



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
13 décembre 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Onzième session
Genève, 11-15 novembre 2019

**Rapport de la Commission de l'investissement,
des entreprises et du développement
sur sa onzième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 11 au 15 novembre 2019



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	3
II. Résumé du Président	6
A. Déclarations liminaires	6
B. Rapports des réunions d'experts	9
C. L'investissement et l'entreprise au service du développement	9
D. Transformation structurelle, industrie 4.0 et inégalités : enjeux pour la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.....	14
E. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers	16
III. Questions d'organisation.....	18
A. Ouverture de la session	18
B. Élection du Bureau	18
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	18
D. Questions diverses	19
E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.....	19
Annexe	
Participation	20

I. Conclusions concertées

(Points 4 et 5 de l'ordre du jour)

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

Reconnaissant la contribution que les programmes de la CNUCED sur l'investissement et l'entreprise et sur la science, la technologie et l'innovation apportent à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable,

L'investissement et l'entreprise au service du développement

1. *Se déclare* satisfaite de la présentation que le secrétariat de la CNUCED a faite des tendances et des politiques mondiales les plus récentes dans le domaine de l'investissement au service du développement, en particulier grâce au suivi de l'évolution de l'investissement dans les objectifs de développement durable et aux orientations relatives aux indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (*Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution Towards Implementation of the Sustainable Development Goals*); et demande au secrétariat de continuer à rendre compte de ces tendances et de leur impact sur le développement, et à en assurer le suivi;

2. *Note avec préoccupation* que l'investissement étranger direct reste fondamentalement orienté à la baisse, ce qui influe sur la croissance des chaînes de valeur mondiales, et que des facteurs de risque importants persistent; et note en outre que les volumes d'investissement nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable demeurent insuffisants et que les progrès accomplis, ainsi que les capacités de suivi, restent inégaux dans les 10 secteurs des objectifs de développement durable que la CNUCED considère comme pertinents;

3. *Souligne* l'importance que revêt l'investissement tant public que privé pour atteindre les objectifs de développement durable, ainsi que le rôle que jouent les organismes de promotion des investissements et les organismes d'investissement à l'étranger, à l'appui des stratégies nationales d'investissement; et accueille favorablement les nouvelles formes de partenariat, les modèles de financement innovants, les comportements des entreprises et les optiques commerciales qui contribuent au développement;

4. *Se félicite* des recherches et des analyses approfondies que le secrétariat de la CNUCED mène sur l'investissement et le développement des entreprises ainsi que de ses travaux innovants sur les questions nouvelles, notamment du *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde); et attend avec intérêt la sortie du rapport de 2020, qui marquera le trentième anniversaire de cette publication et sa plus large diffusion;

5. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de continuer à soutenir le renforcement des capacités en matière de stratégies, de politiques, d'outils et de pratiques visant à promouvoir l'investissement et l'entreprise au service du développement, notamment au moyen du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et d'autres ensembles de mesures élaborés par la CNUCED, et de faire rapport aux États membres à sa prochaine session sur les progrès accomplis;

6. *Reconnaît* l'importance des examens de la politique d'investissement, y compris les examens régionaux, ainsi que du suivi et de l'examen de la mise en œuvre, qui jouent un rôle essentiel en vue de soutenir les progrès accomplis par les pays vers le développement durable; félicite l'Arménie et le Tchad de la réussite de leur examen de la politique d'investissement; et salue la participation du secteur privé à ces exercices;

7. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de continuer à inscrire les examens de la politique d'investissement dans un cadre intergouvernemental pour favoriser l'échange de meilleures pratiques; et demande aux pays partenaires de soutenir financièrement ce programme;

8. *Se félicite* de l'assistance et des travaux utiles issus du programme de la CNUCED relatif aux accords internationaux d'investissement qui s'inscrivent dans une réforme axée sur le développement durable ; et demande à la CNUCED de continuer à suivre la deuxième phase de la réforme des accords internationaux d'investissement, en s'efforçant d'assurer la cohérence du processus de modernisation du régime international de l'investissement, et de continuer à élaborer des outils et des orientations pour mettre en œuvre les moyens d'action de la réforme des accords internationaux d'investissement à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable ;

9. *Est consciente* de l'évolution rapide des modalités de rédaction des accords internationaux d'investissement et du rôle joué par la CNUCED et la Division de l'investissement et des entreprises ; et réaffirme que les États ont le droit de réglementer sur leur territoire pour atteindre des objectifs légitimes sous réserve de s'acquitter de leurs obligations internationales ;

10. *Souligne* la contribution importante que la table ronde des ambassadeurs apporte à l'investissement dans les objectifs de développement durable en tant que cadre permettant à toutes les organisations internationales basées à Genève, au secteur privé et à la société civile de dialoguer sur la question du financement et de l'investissement au service des objectifs de développement durable ; et encourage la CNUCED à continuer d'organiser des tables rondes à l'avenir ;

11. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à continuer d'appuyer l'échange et la diffusion des meilleures pratiques de promotion de l'investissement, notamment par l'attribution de prix récompensant la promotion de l'investissement dans les objectifs de développement durable ;

12. *Remercie* la CNUCED de son appui aux négociations de la deuxième phase de l'Accord de libre-échange continental africain, consacrées en particulier au protocole sur l'investissement ; et encourage le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses travaux dans ce contexte ;

13. *Reconnaît* la pertinence des travaux de la CNUCED sur le développement des entreprises et les politiques de l'entrepreneuriat dans la perspective du développement durable et des objectifs de développement durable, ainsi que des ensembles de mesures relatives à la politique de l'entrepreneuriat ; et recommande leur plus large diffusion comme contribution à la formulation des politiques et au renforcement des capacités, notamment au moyen du programme Empretec ;

14. *Salue* les travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication à sa trente-sixième session et invite le secrétariat de la CNUCED à poursuivre les bonnes pratiques consistant à faire du Groupe de travail intergouvernemental d'experts un lieu de discussion utile qui permet aux organisations de fournir des données de référence comparables sur leurs contributions à la réalisation des objectifs de développement durable ;

Transformation structurelle, industrie 4,0 et inégalités : enjeux pour la politique de la science, de la technologie et de l'innovation

15. *Réaffirme* le rôle essentiel que la technologie, y compris les technologies de l'information et de la communication, et l'innovation jouent dans le commerce et le développement, notamment par leur contribution essentielle à la transformation structurelle, aux capacités productives, à la compétitivité et à la diversification de la production et des exportations, à l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et en tant que moyen essentiel de mise en œuvre et élément de la réalisation des objectifs de développement durable ;

16. *Reconnaît* que les technologies numériques peuvent contribuer dans une très large mesure au développement économique et social des pays en développement, et que la mise en œuvre et le déploiement de ces technologies posent des problèmes importants, en accentuant les fractures économiques et sociales et en perturbant les marchés du travail, et pourraient également entraîner une aggravation de la fracture numérique et de l'écart de productivité, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés ;

et, à cet égard, demande à la CNUCED de mener des travaux de recherche et d'analyse sur les mesures qui pourraient permettre d'atténuer ces risques et de tirer parti des possibilités offertes, et d'encourager la coopération dans ce domaine ;

17. *Est consciente* de la numérisation grandissante des sociétés et de l'importance, qui s'accroît rapidement, de l'économie numérique ; et souligne la nécessité pour les pays de renforcer leurs capacités de promouvoir l'entrepreneuriat numérique et de concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques fondées sur des données factuelles dans ce domaine ;

18. *Souligne* qu'il importe de renforcer les capacités nationales et régionales afin de faciliter la mise au point, la diffusion, l'adoption et l'utilisation de technologies de pointe et de solutions novatrices pour atteindre les objectifs de développement mondiaux et nationaux ;

19. *Est consciente* de la nécessité de faciliter l'accès des femmes et des jeunes, ainsi que des communautés rurales et vulnérables, à la science et à la technologie, et leur participation à la définition des programmes, à l'adoption des décisions et à l'établissement des priorités en matière de science, de technologie et d'innovation ; et encourage la CNUCED à en tenir compte dans ses délibérations ;

20. *Se félicite* de la contribution de la CNUCED au processus de numérisation, qui a consisté à réaliser des travaux de recherche (*Rapport 2019 sur l'économie numérique*), à renforcer les capacités (évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique, stratégies de commerce électronique et eTrade for all) et à organiser les semaines mondiales et régionales du commerce électronique ; et demande à nouveau à la CNUCED de renforcer ses travaux sur les moyens d'accroître les gains pour le développement provenant de l'économie numérique et du commerce électronique ;

21. *Se déclare satisfaite* des travaux de recherche que la CNUCED mène afin d'aider les pays en développement à comprendre les options qui s'offrent à eux pour piloter l'innovation de façon à ne laisser personne de côté ; et attend avec intérêt que les travaux se poursuivent dans ce domaine, notamment sous la forme d'un appui aux initiatives de prospective stratégique et d'évaluation technologique dans les pays en développement, afin d'améliorer leur compréhension des incidences socioéconomiques et environnementales des nouvelles technologies ;

22. *Félicite* la CNUCED d'avoir donné des conseils à l'élaboration de politiques efficaces pour la science, la technologie et l'innovation ; et prend note de l'examen récent de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation du Panama et des examens en cours en Éthiopie, en Ouganda, en République dominicaine et en Zambie ;

23. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à étudier les moyens de mobiliser des ressources supplémentaires pour poursuivre ses travaux sur les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et sur l'économie numérique, y compris les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation ;

24. *Invite* la CNUCED à continuer de jouer un rôle important en aidant les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à participer au débat international sur les technologies de pointe, qui devraient influencer de manière notable sur leur trajectoire de développement.

*Séance plénière de clôture
15 novembre 2019*

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a fait une déclaration liminaire. Des allocutions ont ensuite été prononcées par les représentants des délégations suivantes : l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; le Togo, au nom du Groupe des États d'Afrique ; l'Iraq, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique ; le Panama, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ; le Malawi, au nom du Groupe des pays les moins avancés ; le Nigéria ; et l'État de Palestine.

2. Dans sa déclaration, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a évoqué le déficit annuel d'investissement de 2 500 milliards de dollars que les pays en développement enregistraient pour atteindre les objectifs de développement durable et l'importance que revêtaient les partenariats public-privé pour combler ce déficit. Présentant les informations que la CNUCED avait récemment publiées dans le cadre du suivi des tendances de l'investissement réalisé dans les objectifs de développement durable (ODD), la Secrétaire générale adjointe a noté que les données présentées dressaient un tableau contrasté, tant des tendances de l'investissement que de la capacité de suivi des investissements réalisés dans les secteurs liés aux ODD. Des progrès avaient été accomplis dans plusieurs secteurs, tels que l'atténuation des changements climatiques, l'alimentation et l'agriculture ainsi que la santé, mais la progression des investissements dans tous les secteurs restait inférieure aux besoins d'investissement prévus. Même dans les domaines où de nouvelles initiatives d'investissement et des mécanismes de financement novateurs avaient été lancés, le montant des fonds obtenus n'était pas encore suffisant pour combler le déficit d'investissement.

3. La Secrétaire générale adjointe a évoqué la deuxième table ronde genevoise des ambassadeurs qui se tiendrait dans le cadre de la Commission. Selon elle, la suggestion de créer cette table ronde avait été l'un des résultats les plus importants du Forum mondial de l'investissement tenu en 2018 en ce qu'elle visait à tirer parti du pouvoir de mobilisation de la communauté diplomatique pour faire de Genève un centre mondial de la réalisation des ODD. La table ronde était un moyen de renforcer les efforts diplomatiques visant à relier des questions interdépendantes, telles que l'investissement, le commerce, les changements climatiques, la santé, la main-d'œuvre et les migrations, et de faire en sorte que les mesures proposées, les innovations déployées et les moyens utilisés dans le domaine de l'investissement stimulent la réalisation des objectifs sur le terrain. La Secrétaire générale adjointe a également évoqué une nouvelle initiative de la CNUCED sur le rôle des diplomates dans l'investissement au service des objectifs de développement durable, qui visait à renforcer l'action des services diplomatiques dans la contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qui serait examinée à la table ronde genevoise des ambassadeurs. Enfin, elle a noté que la session de la Commission arrivait à point nommé et contribuerait grandement à tracer aux États membres la voie à suivre en examinant les politiques susceptibles de traiter les questions d'investissement liées au développement durable.

4. En outre, la Secrétaire générale adjointe a souligné qu'il importait que le progrès technologique influe sur les questions liées à l'incertitude des changements découlant de l'industrie 4.0. La quatrième révolution industrielle modifiait les règles de l'industrialisation et pourrait avoir des conséquences importantes pour le développement, en particulier en ce qui concernait la création d'emplois et la transformation des emplois actuels. En même temps, la numérisation de l'industrie brouillait la distinction entre les biens et les services ; les pays dont la main-d'œuvre disposait des bonnes compétences seraient en mesure d'entrer dans de nouvelles activités de services, même si la concentration des marchés suscitait des préoccupations. L'un des principaux objectifs de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation était de stimuler l'innovation dans l'économie, mais cela pouvait avoir des effets négatifs et aller à l'encontre de l'égalité et de la stabilité sociales. Enfin, la Secrétaire générale adjointe a noté que les analyses de la politique d'investissement dans la technologie devaient être en accord avec la politique

industrielle, sociale et éducative, afin de neutraliser les effets perturbateurs de la technologie sur les marchés du travail et sur les sociétés.

5. Les délégations ont félicité la CNUCED d'avoir compilé des statistiques sur l'investissement étranger direct (IED) et d'avoir procédé à une analyse approfondie des zones économiques spéciales dans le *World Investment Report 2019* (Rapport sur l'investissement dans le monde). Les représentants de certains groupes régionaux se sont félicités de la ventilation détaillée des types de zones et implantations économiques spéciales dans différentes régions et de la façon dont ces zones pouvaient être utilisées comme moyen de développement. Selon plusieurs délégations et représentants de groupes régionaux, le *World Investment Report* était utile en ce qu'il éclairait les décisions relatives à la politique d'investissement. Des délégations et des représentants de groupes régionaux ont souligné qu'il importait de promouvoir l'investissement dans les ODD et ont noté que la CNUCED avait réussi à élaborer et à exécuter des programmes ciblés dans des secteurs clés liés aux ODD. À cet égard, les représentants de quelques groupes régionaux ont salué les travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication consacrés à l'élaboration d'indicateurs de base permettant aux entreprises de mesurer leur contribution aux ODD et se sont félicités des études de cas menées pour montrer comment appliquer ces indicateurs.

6. Plusieurs délégations et représentants de groupes régionaux ont également remercié la CNUCED de l'intérêt que revêtaient d'autres aspects de son programme de travail, notamment les examens de la politique d'investissement, la promotion de l'investissement et la facilitation du commerce, ainsi que les activités d'assistance technique correspondantes. En outre, plusieurs délégations et représentants de groupes régionaux ont salué l'assistance apportée et les travaux utiles menés par la CNUCED dans le domaine de la réforme des accords internationaux d'investissement. Les représentants de quelques groupes régionaux se sont félicités que la CNUCED préconise une réforme axée sur le développement et l'ont priée instamment de continuer à suivre la deuxième phase de la réforme des accords internationaux d'investissement et de poursuivre l'élaboration d'outils et de lignes directrices visant à mettre en œuvre les moyens d'action nécessaires à cette réforme. Compte tenu du climat actuel de l'investissement, les représentants de quelques groupes régionaux ont appelé l'attention sur le déclin de l'IED et ont souligné la nécessité de maintenir le multilatéralisme et les partenariats pour promouvoir l'investissement, ainsi que l'importance de la contribution des travaux de la CNUCED à ces objectifs. Les représentants de quelques groupes régionaux ont noté que l'entrepreneuriat inclusif pouvait être un outil puissant pour surmonter les principaux obstacles sociaux et environnementaux et ont salué les travaux que la CNUCED menait dans ce domaine, notamment l'élaboration d'un guide pratique sur l'entrepreneuriat à l'intention des migrants et des réfugiés (*Policy Guide on Entrepreneurship for Migrants and Refugees*).

7. Les représentants de certains groupes régionaux ont noté que le processus de transformation structurelle pouvait être influencé par l'apparition de nouvelles technologies et que ce processus pouvait accroître les inégalités. Les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation pourraient contribuer à atténuer ces inégalités et les pays en développement pourraient exploiter les possibilités qui s'offraient dans ce contexte de changement, même s'ils n'avaient que des capacités limitées de réaction et d'adaptation. À cet égard, les représentants ont souligné l'importance des travaux d'analyse et des activités de coopération technique de la CNUCED.

8. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté les données et les tendances les plus récentes dans le domaine de l'investissement. L'évolution de l'IED restait anémique, l'investissement mondial ayant chuté à 1 290 milliards de dollars en 2018. L'IED devrait rebondir, mais d'importants facteurs de risque subsistaient, notamment les tensions géopolitiques, l'importance accrue des politiques protectionnistes et la révision à la baisse des prévisions macroéconomiques. En outre, la faiblesse persistante des flux d'IED se répercutait désormais sur la croissance des chaînes de valeur mondiales, dont la part dans le commerce mondial était tombée de 31 %, maximum atteint en 2008, à 28 %. La politique d'investissement s'était heurtée à plusieurs écueils, a souligné le Directeur, en particulier : la dynamique de l'élaboration des politiques, impulsée dans une large mesure par de nouvelles politiques de développement

industriel, ce qui expliquait également l'augmentation notable des zones économiques spéciales en activité dans le monde ; la dichotomie qui caractérisait l'orientation de la réglementation ; la divergence des approches en matière d'accords internationaux d'investissement ; et le dilemme des besoins d'investissement dans les ODD. Le Directeur a noté que les accords internationaux d'investissement conclus avant 2017 avaient beaucoup plus tendance à comporter des dispositions axées sur la réforme, comme le proposaient le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable de la CNUCED et la feuille de route pour la réforme des accords internationaux d'investissement, que les dispositions des traités négociés en 2000. Concernant la question du déficit d'investissement lié aux ODD, le Directeur a noté que les informations de suivi des tendances de l'investissement dans les objectifs de développement durable, récemment publiées par la CNUCED, montraient que si des progrès avaient été accomplis en matière d'investissement dans certains secteurs liés aux ODD, tels que les changements climatiques et l'agriculture, la croissance n'était pas d'une ampleur suffisante pour combler le déficit d'investissement et que le volume des investissements devait être plus ambitieux. Une forte poussée de l'investissement privé lié aux ODD était nécessaire, comme l'indiquait le plan d'action de la CNUCED pour l'investissement dans les ODD, qui soulignait la nécessité d'adopter une nouvelle génération de stratégies de promotion de l'investissement, de réorienter les mesures d'incitation, de conclure de nouveaux pactes d'investissement régionaux liés aux ODD et de constituer de nouvelles formes de partenariat, ainsi que d'élaborer des modèles de financement novateurs et de changer le comportement des entreprises et l'optique commerciale.

9. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté une analyse de la CNUCED consacrée à l'impact de l'industrie 4.0 sur la transformation structurelle et au rôle de l'élaboration des politiques dans ce contexte. Pour maximiser les avantages de l'industrie 4.0, elle a souligné que les politiques devaient promouvoir la diffusion des technologies et que les conséquences imprévues, notamment les inégalités, devaient être traitées par anticipation. En ce qui concernait la diffusion des nouvelles technologies, le *Rapport 2019 sur l'économie numérique* examinait dans quelle mesure les pays en développement pouvaient créer et capter de la valeur dans l'économie numérique et étudiait les possibilités de tirer parti de l'économie fondée sur les données. La Directrice a mis l'accent sur deux actions prioritaires que les décideurs devaient mener pour surmonter les obstacles à la diffusion, à savoir : donner accès à l'infrastructure d'appui technologique et améliorer les mécanismes de financement pour aider les entreprises à adopter de nouvelles technologies. La division avait mis en place un nouveau cadre pour l'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation qui visait à élaborer des politiques qui répondent aux besoins sociaux et fassent en sorte que personne ne soit laissé de côté ; le prochain Rapport 2020 sur la technologie et l'innovation examinera ce sujet en profondeur. La Directrice a déclaré que le système des Nations Unies pouvait aider les pays à faire face aux conséquences involontaires de l'évolution technologique en les sensibilisant aux éventuels coûts et avantages sociaux, économiques et environnementaux de ces nouvelles technologies, domaine dans lequel la prospective stratégique et l'évaluation technologique avaient un rôle à jouer. En réponse à une question d'une délégation sur la manière dont les décideurs pouvaient réussir à combler les lacunes en matière de technologie, de compétences et d'infrastructure grâce à leurs politiques, la Directrice a noté que les travaux de la division mettaient l'accent sur une approche englobant l'ensemble des pouvoirs publics, afin de mettre en évidence le caractère intersectoriel des politiques en matière de technologie et d'innovation. À cet égard, l'existence d'un environnement favorable – caractérisé par la connectivité, l'accès à l'électricité, les compétences numériques et le financement des idées nouvelles et novatrices – était importante. Dans ce contexte, par exemple, en collaboration avec le Gouvernement chinois, la division avait organisé des ateliers de renforcement des capacités sur le développement de pépinières d'entreprises.

B. Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

10. La Commission a pris note du rapport de la session publié sous la cote TD/B/C.II/MEM.4/21.

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

11. La Commission a pris note du rapport oral sur la trente-sixième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication¹, a fait siennes les conclusions concertées du Groupe d'experts et a approuvé l'ordre du jour provisoire que le Groupe d'experts avait proposé pour sa trente-septième session.

C. L'investissement et l'entreprise au service du développement

(Point 4 de l'ordre du jour)

Table ronde genevoise des ambassadeurs sur l'investissement dans les objectifs de développement durable

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

12. Créée conformément aux recommandations que la Commission avait formulées à sa dixième session, la deuxième table ronde annuelle genevoise des ambassadeurs sur l'investissement dans les ODD a eu lieu comme suite à la première table ronde organisée le 26 octobre 2018 pendant le Forum mondial de l'investissement. Elle a réuni 28 représentants permanents d'États membres de toutes les régions, ainsi que l'Ambassadeur de la délégation permanente de la Chambre de commerce internationale auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de Nestlé, pour examiner le rôle des entreprises privées nationales et étrangères et diverses formes de coopération des secteurs public et privé portant sur l'investissement dans les ODD. Les participants ont également fait le point sur les initiatives menées depuis la précédente table ronde et ont examiné diverses mesures de suivi proposées. Plus précisément, ils ont examiné les tendances de l'investissement dans les ODD, les orientations relatives aux indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des ODD (*Guidance on Core Indicators for Entity Reporting on Contribution Towards Implementation of the Sustainable Development Goals*) et une nouvelle initiative de la CNUCED sur le rôle des diplomates dans l'investissement au service des ODD. Tous les ambassadeurs ont noté qu'il était encore plus important de promouvoir et de faciliter l'investissement dans le développement durable depuis la tenue de la première table ronde car les investissements dans les secteurs liés aux ODD n'augmentaient pas suffisamment pour combler les déficits dans ce domaine. La mobilisation des ressources du secteur privé était donc essentielle pour apporter un complément au financement public. La table ronde était une initiative opportune et une occasion utile d'échanger des idées sur la manière de stimuler ces investissements dans le développement durable. Les ambassadeurs ont également souligné l'importance de poursuivre le dialogue entre toutes les parties prenantes, y compris les représentants du secteur privé. Ils ont noté que l'initiative conjointe des représentants permanents à Genève, des organisations internationales et des acteurs du secteur privé pourrait consolider l'écosystème de Genève en tant que centre mondial de la réalisation des ODD. La table ronde pouvait également permettre de préparer la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

¹ Rapport à paraître sous la cote TD/B/C.II/ISAR/91.

développement et le Forum mondial de l'investissement en 2020. Les ambassadeurs sont convenus de continuer à organiser des tables rondes sur l'investissement dans les ODD au moins une fois par an.

Examen de la politique d'investissement de l'Arménie

13. Les participants ont procédé à l'examen du rapport relatif à la politique d'investissement de l'Arménie (UNCTAD/DIAE/PCB/2019/3).

14. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a décrit les tendances récentes de l'IED en Arménie et a souligné le rôle que celui-ci jouait dans la transformation de l'économie du pays. L'Arménie n'avait pas échappé aux récentes tendances mondiales et, malgré leur stabilité, les entrées n'avaient pas encore retrouvé le volume élevé enregistré avant la crise financière. L'attitude des investisseurs était attentiste suite à la transition politique que le pays venait de connaître. Le rapport relatif à la politique d'investissement proposait des mesures susceptibles de contribuer à transformer le pays en un centre économique régional pour les entreprises exportatrices à la recherche d'efficacité, ce qui pourrait aller dans le sens de la révolution économique imaginée par les autorités. À cette fin, il a présenté un ensemble de recommandations concrètes et a mis en évidence trois dimensions de la réforme, à savoir la modernisation du cadre réglementaire, le ciblage des secteurs clés pour le développement et le renforcement de la facilitation des affaires et des relations interentreprises.

15. L'Ambassadeur de la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a remercié la CNUCED pour le soutien apporté dans le cadre de l'examen de la politique d'investissement. Selon lui, le rapport était un produit réaliste et tangible qui illustrait la pertinence de l'ONU. Conformément aux conclusions du rapport, il a souligné que la révolution économique en Arménie devrait avoir pour moteur des activités de haute technologie et d'innovation soutenues par des réformes de la politique d'investissement et par un effort plus important de promotion de l'investissement. Il a mis l'accent sur la nécessité d'encourager la coopération entre l'ONU, la communauté internationale et les donateurs pour renforcer les capacités dans son pays.

16. Le Coordonnateur résident des Nations Unies en Arménie a noté qu'il importait de disposer d'un lieu où débattre du commerce et de l'investissement, comme la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, à un moment où le multilatéralisme était menacé. Il a évoqué les initiatives que l'ONU menait en Arménie pour soutenir les efforts du pays, comme le lancement d'un laboratoire de l'innovation dans les objectifs de développement durable qui diffusait des enseignements tirés de l'expérience et des données factuelles pour aider à construire une trajectoire de développement durable. En outre, il a mis en évidence d'autres projets visant à promouvoir le renforcement des capacités de développer les avantages concurrentiels du pays, par exemple dans le domaine de l'intelligence artificielle, des mégadonnées et des investissements à impact.

17. Le chef du Service des politiques d'investissement de la CNUCED a présenté les conclusions et recommandations détaillées du rapport relatif à la politique d'investissement. Il a noté que l'IED pouvait favoriser l'obtention de résultats en matière de développement durable au-delà des activités économiques traditionnelles. Il a résumé les recommandations figurant dans le rapport, qui visaient à améliorer le cadre réglementaire et institutionnel de l'investissement (par exemple, en ce qui concernait la gouvernance d'entreprise, le marché du travail, la propriété intellectuelle, la fiscalité générale, les mesures d'incitation et l'administration fiscale). Il a souligné la nécessité non seulement d'adopter une approche holistique dans la lutte contre la corruption, mais aussi d'améliorer l'infrastructure et de tirer parti du précieux capital humain du pays, tout en favorisant l'adéquation des compétences dans les secteurs émergents. La stratégie de la CNUCED visant à promouvoir l'IED dans certains secteurs, tels que l'industrie manufacturière, le tourisme, la science des données, l'intelligence artificielle et les produits pharmaceutiques, exigeait que les institutions de promotion de l'investissement prennent les devants et bénéficient des efforts coordonnés de l'ensemble du Gouvernement.

18. Le Vice-Ministre de l'économie de l'Arménie a souligné que le pays s'était engagé à mettre en œuvre une politique d'ouverture et a insisté sur le fait que des mesures et des réformes étaient entreprises pour améliorer la compétitivité et attirer l'IED. Il a réaffirmé que l'Arménie était profondément attachée au renforcement de l'économie réelle par la mise en œuvre de réformes dans les domaines de l'état de droit, de la gouvernance d'entreprise et des capacités institutionnelles. L'objectif du Gouvernement était d'améliorer encore la compétitivité du pays et de tirer parti des possibilités qui s'offraient en matière de commerce multilatéral et régional. Il a souligné que l'Arménie pouvait devenir un pont irremplaçable entre l'Union économique eurasiatique et l'Union européenne. Dans ce contexte, il a souligné que les recommandations de la CNUCED contribueraient à la mise en œuvre d'un programme de réforme à travers le prisme des ODD.

19. Plusieurs délégations ont félicité l'Arménie d'avoir entrepris cet examen et étaient conscientes des perspectives d'investissement dans le pays, ainsi que des efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer encore le contexte économique. Plusieurs délégations ont souligné que le réseau de la diaspora arménienne offrait des possibilités. Une délégation a prié la CNUCED d'envisager d'entreprendre un examen de la politique régionale d'investissement de l'Union économique eurasiatique.

20. Les représentants de quelques organisations du secteur privé ont salué le potentiel d'attraction de l'investissement que possédaient des activités aussi bien traditionnelles que nouvelles en Arménie. Plusieurs délégations et représentants d'organisations du secteur privé étaient conscients des possibilités d'intégration des marchés régionaux et mondiaux, l'Arménie étant une porte d'accès au Moyen-Orient et à l'Europe. Le représentant d'une organisation du secteur privé a souligné la nécessité de mettre l'accent sur la réalisation d'investissements dans l'infrastructure pour améliorer la facilitation du commerce.

21. Plusieurs délégations ont souligné le rôle central que la CNUCED jouait dans la fourniture d'une assistance technique dans le domaine de l'investissement au service du développement durable et ont insisté sur la pertinence des examens de la politique d'investissement, qui continuaient d'être l'un de ses principaux instruments d'assistance technique. L'Arménie était encouragée à commencer à mettre en œuvre ces recommandations, avec l'aide de la CNUCED.

22. Dans ses observations finales, le Vice-Ministre de l'économie a remercié la CNUCED et toutes les délégations de leur participation à l'examen et de leur contribution à l'exposé. Il a souligné que l'examen de la politique d'investissement avait esquissé les moyens d'aller de l'avant de manière durable et résolue, et a réitéré l'engagement du Gouvernement de mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen.

23. Le secrétariat s'est déclaré pleinement résolu à aider l'Arménie à mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen et a invité les partenaires de développement à apporter leur appui.

Examen de la politique d'investissement du Tchad

24. Les participants ont procédé à l'examen du rapport relatif à la politique d'investissement du Tchad (UNCTAD/DIAE/PCB/2019/1).

25. Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a exposé certaines des tendances récentes de l'IED au Tchad. En 2018, bien qu'il ait atteint un montant record depuis quinze ans, le stock d'IDE a continué d'être fortement concentré dans le secteur pétrolier, à l'image du reste de l'économie. Par conséquent, le Tchad restait vulnérable aux chocs exogènes. En outre, en raison de ses liens peu nombreux avec l'économie nationale, l'exploitation du pétrole ne s'était pas traduite par un développement important des capacités productives locales. Conformément à l'objectif du Gouvernement tchadien de diversifier davantage son économie, le rapport relatif à la politique d'investissement avait analysé la contribution qu'une augmentation de l'IED, en particulier dans les activités agropastorales et agro-industrielles, pouvait apporter à la transformation économique. Il proposait non seulement de prendre des mesures réglementaires et institutionnelles concrètes destinées à améliorer l'environnement économique afin de mieux exploiter le potentiel du pays, mais aussi de mener des réformes visant à accroître le rôle du secteur privé.

26. Le représentant de la Mission permanente du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a souligné que les difficultés rencontrées dans son pays demeuraient importantes et que, pour les surmonter, il fallait établir des partenariats fructueux avec la communauté internationale. Il a remercié la CNUCED et a estimé que l'examen de la politique d'investissement jouait un rôle pertinent dans l'élaboration de politiques stratégiques propices au développement durable. Il a précisé que le Gouvernement était déterminé à maximiser le rôle de l'investissement en tant que moteur du développement.

27. La Ministre des mines, du développement industriel et commercial et de la promotion du secteur privé du Tchad a présenté la situation de l'économie et de l'investissement et a fait observer que le potentiel agricole de son pays était inexploité. Elle était consciente de l'importance du rapport relatif à la politique d'investissement, car celui-ci donnait un aperçu complet des forces et des faiblesses économiques du Tchad et mettait en lumière les mesures qui avaient déjà été adoptées afin d'accroître les capacités de l'organisme de promotion des investissements, de rendre opérationnel l'organisme de normalisation et de renforcer les partenariats public-privé. Un représentant du Ministère a souligné que des mesures supplémentaires étaient prises pour appuyer la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport, notamment dans les domaines du capital humain, de la concurrence, du commerce, de la corruption, de l'entrepreneuriat, des zones économiques spéciales et de la création d'entreprises. Il a précisé que de nouvelles entités avaient déjà été créées pour piloter les réformes économiques et a demandé que le programme de réglementation électronique de la CNUCED soit mis en œuvre au Tchad.

28. Résumant les principales conclusions du rapport, le chef du Service des politiques d'investissement de la CNUCED a souligné que le Tchad pouvait devenir un acteur régional de premier plan dans la production agropastorale et agro-industrielle. Il a précisé que l'IED pouvait contribuer à une diversification de l'économie, notamment en exploitant le potentiel des secteurs mentionnés. À cet égard, les recommandations figurant dans le rapport visaient à clarifier et à simplifier les conditions d'investissement et à mettre au point des outils de promotion du secteur privé local. Ces réformes devaient s'accompagner d'une stratégie efficace de promotion de l'investissement, qui comprenait une approche plus ciblée axée sur l'IED dans l'agro-industrie et conforme aux objectifs de développement durable.

29. Plusieurs délégations et représentants de groupes régionaux ont félicité le Tchad d'avoir entrepris un examen de sa politique d'investissement, ont pris note du potentiel du pays et des efforts déployés par le Gouvernement, et ont encouragé le Tchad à continuer de collaborer avec la CNUCED à l'application des recommandations figurant dans le rapport. Plusieurs délégations ont souligné le rôle central que la CNUCED jouait dans la fourniture d'une assistance technique dans le domaine de l'investissement au service du développement durable et ont estimé que les examens de la politique d'investissement continuaient d'être un moyen important mettre en œuvre le Programme 2030. Le représentant d'un groupe régional a invité tous les partenaires de développement et la communauté internationale à appuyer les efforts que le Tchad déployait pour mettre en œuvre des réformes dans ce domaine. Le représentant d'une organisation intergouvernementale a souligné que le rapport envoyait un signal positif et était conforme à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ce point a été réitéré par plusieurs délégations.

30. Plusieurs délégations ont fait part des réactions positives des États dont la politique d'investissement avait été examinée, des États faisant actuellement l'objet d'un examen et d'un État pour lequel un rapport sur la suite donnée aux recommandations était en cours d'élaboration. Comme de nombreux pays voisins du Tchad partageaient les mêmes perspectives et problèmes en matière d'investissement, certaines délégations ont demandé que soit organisé un examen de la politique régionale d'investissement du Groupe de cinq pays du Sahel.

31. Les représentants de quelques organisations du secteur privé ont noté que le Tchad avait du mal à inciter les entreprises internationales qui investissaient en Afrique à ne pas s'intéresser qu'au secteur pétrolier, en raison d'une image négative et d'un manque d'information sur les possibilités le pays offrait, et ont encouragé les représentants du Tchad à renforcer les efforts de promotion des investissements dans leur pays.

32. La Ministre des mines, du développement industriel et commercial et de la promotion du secteur privé du Tchad a remercié la CNUCED et toutes les délégations de leur participation à l'examen et de leurs contributions, et a réitéré l'engagement du Gouvernement de mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport.

33. Le secrétariat a déclaré qu'il était pleinement déterminé à aider le Tchad à mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport.

Mettre le cadre de l'investissement au service du développement durable

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

34. Huit groupes de rapporteurs ont rendu compte des séances de travail intensives qui avaient eu lieu lors d'une conférence organisée sur les accords internationaux d'investissement, qui avait fait le bilan des mesures de réforme de ces accords et avait tracé la voie à suivre pour promouvoir des processus de réforme inclusifs, transparents et synchronisés dans l'optique du développement durable. La conférence avait réuni plus de 80 orateurs représentant des gouvernements et des organisations intergouvernementales, ainsi que des entreprises, la société civile et les milieux universitaires. Les discussions avaient été organisées autour des domaines de réforme recensés par la CNUCED et des processus de réforme régionaux engagés dans les pays développés et dans les pays en développement d'Afrique et d'Asie, ainsi que dans les pays en transition.

35. Il y avait eu un large consensus sur le fait que réformer n'était pas une option mais une nécessité. La réforme était en cours, impliquant des pays à tous les niveaux de développement et de toutes les régions géographiques. D'où le grand nombre d'exemples provenant de pays et de régions. Presque tous les accords conclus en 2018 contenaient un grand nombre de dispositions conformes à l'ensemble de réformes du régime d'investissement international de la CNUCED, et plusieurs de ces dispositions étaient de plus en plus courantes. Les instruments mis au point par la CNUCED pour la deuxième phase de la réforme avaient également entraîné l'adoption des premières mesures de modernisation des accords d'ancienne génération. De plus en plus, les pays interprétaient, modifiaient, remplaçaient ou dénonçaient les accords obsolètes. Il y avait 10 fois plus d'accords d'ancienne génération que d'accords modernes incorporant des mesures de réforme, et les investisseurs continuaient de se fonder sur les accords d'ancienne génération lorsqu'ils saisissaient les tribunaux pour régler leurs différends avec les États.

36. Il avait été fait observer que la préservation du droit de réglementer demeurerait un enjeu essentiel de la réforme des accords internationaux d'investissement. Il fallait donc trouver un équilibre et les pays avaient différentes options à cet égard. Le processus actuel de modernisation du Traité sur la Charte de l'énergie pourrait constituer une bonne mesure entrant dans la deuxième phase de la réforme, mais des questions subsistaient quant à l'ampleur de la réforme qui pourrait être réalisée et quant à la chronologie de la réforme et de la multiplication des accords.

37. La nécessité d'améliorer le règlement des différends en matière d'investissement avait été largement reconnue. Les pays s'étaient engagés dans des processus multilatéraux et avaient également développé des mécanismes qui leur étaient propres ou qui étaient régionaux. Certains privilégiaient un changement complet, institutionnel ou systémique, tandis que d'autres préféraient une modernisation progressive et que d'autres encore mettaient en doute les avantages du règlement des différends entre investisseurs et États.

38. Des experts avaient fait part de leur expérience dans la mise en œuvre de la réforme de la promotion et de la facilitation de l'investissement, notamment en tenant compte du programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement de la CNUCED, et de leurs vues sur les discussions structurées en cours sur la facilitation de l'investissement à l'Organisation mondiale du commerce. Il fallait mieux comprendre l'interaction entre les règles éventuelles de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des investissements, d'une part, et les clauses des différents accords internationaux d'investissement et les initiatives de réforme, d'autre part.

39. Il avait été fait observer que le Programme 2030 rendait impératif d'intensifier les travaux sur le thème d'une réforme visant à garantir un investissement responsable. De nombreux processus d'élaboration des politiques nationales et internationales intégraient

les ODD, mais les accords internationaux d'investissement étaient à la traîne. Il était essentiel de procéder à un décloisonnement institutionnel et de permettre un certain degré d'expérimentation des politiques. La prise de conscience que les entreprises intégraient des objectifs de responsabilité et préconisaient une réglementation qui contribuait à la clarté, à la cohérence et au maintien de conditions de concurrence équitables pouvait être utile, tout comme l'expérience acquise dans le cadre des travaux que la CNUCED consacrait à la communication d'informations sur la durabilité par les entreprises dans le cadre du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

40. Les décideurs de toutes les régions avaient souligné que les outils de la CNUCED sur la réforme des accords internationaux d'investissement, ses bases de données, son assistance technique et ses services consultatifs jouaient un rôle crucial, et que le fait de permettre des délibérations multipartites sur cette réforme dans un cadre ouvert et inclusif revêtait un grand intérêt. Les pays, ainsi que les organisations régionales et intergouvernementales, saluaient la coopération de la CNUCED et avaient demandé que celle-ci maintienne, voire étende son appui aux processus de réforme.

41. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a défini trois moyens concrets d'aller de l'avant, à savoir : l'élargissement des bases de données existantes de la CNUCED grâce à un navigateur de la réforme des accords internationaux d'investissement, qui était un projet pilote visant à faciliter l'apprentissage mutuel et à renforcer la cohérence du processus de modernisation ; la mise en place d'une plateforme et d'un processus permettant de rapprocher des partenaires dans le cadre de la réforme, en vue d'obtenir des résultats concrets dans ce domaine ; et la mise à profit de l'expérience acquise en matière de fiscalité (par exemple, l'érosion de l'assiette et la réorientation des bénéficiaires), aboutissant à l'élaboration d'un instrument multilatéral sur la réforme des accords internationaux d'investissement.

D. Transformation structurelle, industrie 4.0 et inégalités : enjeux pour la politique de la science, de la technologie et de l'innovation

(Point 5 de l'ordre du jour)

42. En présentant ce point, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a déclaré que la transformation structurelle avait été un axe majeur des travaux de la CNUCED tout au long de son histoire. L'industrie 4.0, définie comme un ensemble de systèmes de production intelligents et connectés utilisant l'automatisation et les échanges de données, pourrait réorienter le processus traditionnel de transformation structurelle car elle pourrait entraîner de nouveaux risques de concentration excessive du marché, de polarisation du marché du travail et de creusement des écarts technologiques. La politique publique pourrait contribuer à atténuer ces risques de plusieurs façons, notamment en favorisant l'industrie 4.0, en orientant l'innovation vers la réduction des inégalités et en fournissant une protection suffisante aux personnes exposées.

43. Le premier intervenant a présenté l'expérience acquise par la Turquie dans la promotion de l'industrie 4.0. En 2016, le pays avait décidé de promouvoir l'industrie 4.0, principalement en s'appuyant sur une feuille de route. Une évaluation avait révélé que le degré de maturité numérique de l'industrie turque était inférieur au niveau de l'industrie 3.0. Sur la base de cette constatation et d'une analyse détaillée de l'environnement technologique des secteurs et des parties prenantes, la Turquie avait recensé, tout en établissant à chaque fois une feuille de route, 3 groupes de technologies, 8 technologies critiques, 10 objectifs stratégiques et 29 produits critiques sur lesquels les interventions devaient porter. Des stratégies et des politiques avaient été formulées pour surmonter les obstacles dans ces domaines clefs.

44. Le deuxième intervenant a fait part de l'expérience de l'Afrique du Sud, qui avait consacré des recherches sur le terrain aux compétences requises pour l'industrie 4.0. L'idée commune selon laquelle les robots faisaient disparaître les postes de travail d'un nombre important de personnes ne s'était pas encore vérifiée et, de fait, l'emploi avait augmenté dans la plupart des régions du monde au cours de la dernière décennie, malgré l'installation

croissante de robots. Toutefois, les questions soulevées par les progrès technologiques, en particulier celle de l'évolution des besoins en compétences, dont certaines parties de la main-d'œuvre pourraient profiter de manière disproportionnée, devaient être abordées. À cet égard, les problèmes liés aux compétences observés dans les travaux de recherche menés en Afrique du Sud étaient les suivants : un manque de préparation dans certaines compétences techniques avancées, des écarts importants entre les qualifications dispensées par les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels et celles requises dans l'industrie, la faible maîtrise du calcul et d'autres aptitudes de base aux niveaux inférieurs et le recours presque exclusif à la formation en entreprise pour élever les compétences au niveau souhaité. Sur la base de ces résultats, il avait été préconisé d'augmenter les dépenses consacrées aux établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, d'accroître les possibilités d'éducation intégrée au travail, d'investir dans l'apprentissage, de cibler les jeunes chômeurs et de multiplier les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les adultes au chômage.

45. Le troisième intervenant a abordé les différentes conséquences de la transformation structurelle, de l'industrie 4.0 et des inégalités en matière d'emploi. Le débat sur la transformation structurelle avait été centré sur la hausse de la productivité, mais il était apparu que celle-ci n'était pas toujours le signe d'une amélioration du niveau de vie. Le secteur manufacturier avait été considéré comme un secteur à plus forte productivité et les services, à l'exception du secteur bancaire, comme un secteur à plus faible productivité, mais il n'était pas facile de déterminer comment répercuter la hausse de la productivité d'un secteur sur les autres. En ce qui concernait la concentration du marché, il y avait eu des cas persistants de rentes schumpetériennes qui avaient entravé l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché. La concentration du marché avait déclenché une boucle de rétroaction, entraînant une concentration de la richesse et une concentration accrue du marché qui avaient exacerbé les inégalités. En plus de privilégier certaines compétences, question qui avait souvent été débattue, les nouvelles technologies étaient plus adaptées aux emplois caractérisés par des tâches répétitives. Même si les estimations variaient en fonction des spécifications des différents modèles, certaines d'entre elles avaient montré que l'effet à moyen et à long terme de la suppression d'emplois pourrait être jusqu'à 11 fois plus important dans les pays en développement que dans les pays développés, en partie à cause du mouvement de relocalisation consécutif à la robotisation croissante. L'apprentissage tout au long de la vie, la protection sociale et les négociations collectives étaient nécessaires pour résoudre les problèmes connexes.

46. Le quatrième intervenant a présenté des cas de transformation structurelle en cours dans le domaine de l'industrie 4.0. L'un des moteurs de la quatrième révolution industrielle dans les pays développés était l'évolution démographique, à savoir la diminution de la population jeune ; cependant, en Afrique, où la composition démographique était différente, des technologies telles que l'automatisation n'avaient pas résolu les problèmes mais étaient plutôt considérées comme une menace. La quatrième révolution industrielle se distinguait notamment par une économie distribuée. Par exemple, Google avait servi d'orchestrateur de réseau en faisant appel aux compétences d'autres entreprises pour fournir des services. En Afrique du Sud, un service de réseau d'éducation numérique, Omang, avait été mis au point sur la base de ce modèle d'économie distribuée, afin de permettre aux apprenants d'avoir accès aux derniers contenus éducatifs mondiaux à un coût inférieur à celui des manuels scolaires. Ce modèle économique avait dégagé suffisamment de profits à partir du service fourni pour être durable. Un autre exemple portait sur la numérisation d'un microproducteur de lessive. Grâce à un modèle fondé sur l'économie distribuée, une personne pouvait désormais mettre en place une application numérique permettant aux clients de passer des commandes, aux fournisseurs de connaître les commandes à venir et à des experts de certifier le processus de production.

47. Le cinquième intervenant a détaillé les tendances récentes de la transformation structurelle. Les nouvelles technologies avaient été les principaux moteurs de la transformation structurelle et les technologies de la quatrième révolution industrielle n'avaient pas fait exception. Toutefois, la diffusion des technologies était restée limitée : le *Rapport sur le développement industriel 2020* de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel montrait que les nouvelles technologies étaient fortement concentrées dans quelques pays et entreprises. Pour que les nouvelles technologies

favorisent l'industrialisation, les pays devaient créer et renforcer les capacités industrielles d'assimiler et d'exploiter ces technologies de manière productive.

48. Au cours du débat qui a suivi, le représentant d'un groupe régional a souligné que la diversification de l'économie par la transformation structurelle était un défi auquel le groupe était confronté et que celui-ci partageait l'avis présenté dans le document d'information selon lequel la coopération internationale était essentielle à cette diversification. À cet égard, le groupe a souligné l'excellent travail accompli par la CNUCED dans différents domaines tels que le mécanisme de facilitation des technologies, les programmes de renforcement des capacités et les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, et s'est félicité de l'examen récemment achevé du Panama, ainsi que de la responsabilité qui incombait à la CNUCED d'assurer le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Une délégation et le représentant d'une organisation intergouvernementale ont reconnu l'importance des technologies numériques, ont proposé de partager les expériences des pays de la région de l'Union économique eurasiatique, en particulier de la Fédération de Russie, et ont exprimé leur intérêt pour l'instauration d'une coopération tant multilatérale que bilatérale. Une délégation a fait part des initiatives de l'Algérie dans le domaine de l'industrie 4.0 et s'est enquis des politiques qui pourraient être adoptées par les gouvernements des pays en développement. Une délégation a mentionné les coûts connexes et l'accès à la technologie comme étant des obstacles majeurs pour atteindre le niveau de l'industrie 4.0 dans les pays en développement. Une autre délégation a souligné la nécessité pour les pays en développement d'éviter d'être de simples consommateurs de nouvelles technologies et s'est enquis des orientations préconisées dans les pays en développement. Un autre représentant encore a fait part des progrès réalisés au Myanmar sur la voie de l'industrialisation et a souligné que l'assistance d'organisations internationales telles que la CNUCED jouait un rôle important. Une autre délégation a détaillé les problèmes rencontrés au Kenya, tels que ceux liés à l'infrastructure, à l'accès à la connectivité, au manque de compétences et de capacités et au faible montant des dépenses de recherche-développement, et s'est enquis des orientations préconisées.

49. Un intervenant a noté qu'un pays n'avait pas besoin de passer par la troisième révolution industrielle pour mener la quatrième révolution, et a souligné que les États devaient utiliser cette révolution pour résoudre les problèmes plutôt que la considérer comme une menace. Un autre intervenant a déclaré que la mise en place d'une gouvernance fonctionnant bien, la définition du rôle de chacun dans un monde en pleine transformation numérique et l'évaluation de la situation actuelle étaient trois mesures que les décideurs devaient prendre. Un autre intervenant a souligné le rôle important que la modernisation jouait dans le développement numérique. Un autre intervenant a déclaré dans une publication à paraître, la CNUCED analyserait les inégalités, en particulier d'un point de vue géographique, et ferait connaître les meilleures pratiques. Il était essentiel d'investir dans les trois dimensions de l'infrastructure (sociale, physique et numérique) pour tirer parti de l'industrie 4.0. Enfin, un autre intervenant a estimé qu'il fallait éviter de trop mettre l'accent sur la robotique dans les discussions sur les nouvelles technologies. La Zone de libre-échange continentale africaine devrait ouvrir des perspectives accrues de transformation structurelle.

E. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 6 de l'ordre du jour)

50. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a donné un aperçu des résultats obtenus par la division dans les trois domaines d'activité de la CNUCED depuis la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement grâce à la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, en mettant l'accent sur l'impact (résultats à moyen et à long terme), la pertinence, la qualité, l'efficacité et l'efficacité des activités menées. Il a décrit la stratégie de la division et a souligné que celle-ci s'attachait à appuyer la mobilisation des investissements et à orienter ceux-ci vers les secteurs pertinents pour la réalisation des ODD. L'approche élargie

de la chaîne mondiale d'investissement, qui avait associé avec succès tout l'éventail des parties prenantes (notamment les décideurs et les négociateurs d'accords d'investissement, les organismes de promotion de l'investissement et les experts en localisation des investissements internationaux, les banques centrales, les bourses et les gestionnaires de fonds souverains, ainsi que les sociétés transnationales, les petites et moyennes entreprises et les entreprises familiales), avait permis d'exécuter globalement et de manière cohérente le mandat du Maafikiano de Nairobi. L'approche adoptée par la division avait été jugée par les évaluateurs externes du sous-programme 2 comme un modèle de meilleure pratique digne d'être suivi pour l'intégration des ODD dans les trois piliers de l'activité de la CNUCED.

51. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté les activités relatives aux trois piliers. En ce qui concernait les travaux de recherche et d'analyse, la division avait deux publications phares : le *Rapport 2019 sur l'économie numérique*, paru en septembre, qui présentait les difficultés des pays en développement à créer et à capter la valeur de l'économie numérique ; et le *Rapport 2020 sur la technologie et l'innovation*, qui serait publié en juillet 2020 et qui étudierait les effets des technologies sur les inégalités. Ce pilier comprenait également des études en cours, des notes techniques et un nombre accru de notes d'orientation donnant des recommandations concrètes. En ce qui concernait la coopération technique, 15 examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation avaient été réalisés à ce jour dans 14 pays ; les examens de l'Éthiopie et du Panama avaient été achevés en 2019, l'examen de l'Ouganda serait bientôt terminé et les examens à venir comprenaient ceux du Botswana, de la République dominicaine et de la Zambie. Ce pilier comportait également des examens des politiques en matière de technologies de l'information et de la communication, des stratégies de commerce électronique, de l'initiative eTrade for All et des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ; le programme SYDONIA, qui était bien établi et qui avait un impact positif et visible ; les ateliers de renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation et le programme pour jeunes scientifiques talentueux qui avait été lancé à l'initiative de la Commission de la science et de la technique au service du développement avec le Gouvernement chinois et dont avaient bénéficié des participants des pays en développement dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ; et le Global Cyberlaw Tracker, premier inventaire mondial des cyberlégislations qui récapitulait les lois adoptées sur le commerce électronique dans le monde. En ce qui concernait la formation de consensus, la division assurait le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui était l'instance des Nations Unies centralisant les questions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation. À sa prochaine session, la Commission examinerait les progrès technologiques rapides et, pour la première fois, les technologies spatiales. Ce pilier comprenait également les semaines du commerce électronique qui avaient eu lieu à Genève et à Nairobi en 2018 et qui avaient attiré un grand nombre de participants, ainsi que l'initiative eTrade for women, qui visait à faire participer les femmes aux discussions sur les politiques liées au commerce électronique. La Directrice a noté que des synergies se développaient entre les trois piliers à mesure que les travaux de recherche alimentaient la coopération technique et la formation de consensus et que ces deux dernières s'étendaient aux autres piliers. Les travaux de la division avaient permis de tirer parti de nombreux partenariats avec d'autres divisions de la CNUCED, par exemple pendant les semaines du commerce électronique, et avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations. Enfin, la Directrice a souligné qu'il importait d'apporter un appui constant aux États membres, y compris de la part des donateurs, et a mentionné le programme d'activité de la division en 2020.

52. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations et représentants de groupes régionaux se sont déclarés satisfaits du travail important accompli par les deux divisions en vue d'aider les États membres à atteindre les ODD grâce au développement de l'investissement et des entreprises et grâce à la science, à la technologie et à l'innovation. Une délégation a noté que les résultats de l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Éthiopie avaient été très satisfaisants. Une autre délégation a décrit en détail l'évolution récente des technologies numériques au Nigéria et a

souligné que le Nigéria avait sollicité un nouvel examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation. Une autre délégation a demandé que des données récentes soient fournies sur les cyberlois en vigueur au Maroc et que des invitations aux ateliers de la Commission de la science et de la technique au service du développement soient lancées. Une autre délégation a exprimé le souhait d'obtenir des informations détaillées sur les processus d'examen de la politique d'investissement et de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que sur les ateliers et les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement consacrés à la stratégie de commerce électronique. Le représentant d'un groupe régional a suggéré que les délibérations sur ce point soient dorénavant programmées au début des sessions de la Commission, afin de conseiller dès le départ les délégations sur l'exécution du mandat.

53. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a réaffirmé l'engagement de la division de faire en sorte que l'exécution du mandat renouvelé de la Commission produise des résultats pour les États membres, notamment en ce qui concernait les nouveaux domaines d'activité liés aux accords internationaux d'investissement. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a remercié les délégations du large soutien exprimé à l'égard des travaux de la division ; a décrit en détail la procédure à suivre pour lancer des invitations à participer aux ateliers de la Commission de la science et de la technique au service du développement ; a indiqué que la division était prête à donner suite aux diverses demandes d'examen de politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation, une fois que les problèmes de financement auraient été résolus ; et a donné des informations sur les étapes à suivre pour procéder à un examen de ce type dans un pays intéressé.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

54. La onzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 11 novembre 2019, par M. Refiloe Litjobo (Lesotho), qui avait présidé la Commission à sa dixième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

55. À sa séance plénière d'ouverture, le 11 novembre 2019, la Commission a élu le Bureau ci-après :

Président :	M. Alfredo Suescum (Panama) ;
Rapporteur :	M ^{me} Irina Medvedeva (Fédération de Russie) ;
Vice-Présidents :	M. Khalid Alaamer (Bahreïn) ; M ^{me} Julie Emond (Canada) ; M. Pierre García (Colombie) ; M ^{me} Laila Clyne (Finlande) ; M. Sénamé Mèvodé Gbenouga (Togo).

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

56. À sa séance plénière d'ouverture, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/C.II/41. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :

- a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ;
 - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
4. L'investissement et l'entreprise au service du développement :
 - a) Table ronde genevoise des ambassadeurs sur l'investissement dans les objectifs de développement durable ;
 - b) Mettre le cadre de l'investissement au service du développement durable.
 5. Transformation structurelle, industrie 4.0 et inégalités : enjeux pour la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.
 6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
 7. Questions diverses.
 8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

Projet d'ordre du jour de la douzième session

57. La Commission a décidé que l'ordre du jour serait établi par le Conseil du commerce et du développement, sur recommandation du Bureau du Conseil.

E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

58. À sa séance plénière de clôture, le 15 novembre 2019, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport après la clôture de la session, sous l'autorité du Président. Le rapport serait soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen à sa soixante-neuvième réunion directive, en février 2020.

Annexe

Participation*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Fédération de Russie	Pérou
Albanie	Finlande	Philippines
Allemagne	France	Pologne
Angola	Gabon	Qatar
Arabie saoudite	Gambie	République arabe syrienne
Arménie	Géorgie	République démocratique populaire lao
Australie	Guatemala	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Autriche	Guyana	Serbie
Bahreïn	Inde	Seychelles
Bangladesh	Indonésie	Sierra Leone
Belgique	Jordanie	Slovaquie
Bolivie (État plurinational de)	Kazakhstan	Soudan
Bosnie-Herzégovine	Kenya	Sri Lanka
Brésil	Lesotho	Suisse
Burkina Faso	Liban	Tchad
Cambodge	Madagascar	Tchéquie
Canada	Maroc	Thaïlande
Chine	Mauritanie	Togo
Colombie	Mexique	Trinité-et-Tobago
Congo	Mongolie	Tunisie
Costa Rica	Monténégro	Turquie
Côte d'Ivoire	Mozambique	Viet Nam
Croatie	Myanmar	Yémen
Danemark	Namibie	Zambie
Égypte	Népal	Zimbabwe
Espagne	Nigéria	
Eswatini	Pakistan	
État de Palestine	Panama	
	Pays-Bas	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Banque islamique de développement
Centre Sud
Communauté des Caraïbes
Conseil de coopération des États arabes du Golfe
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation des États des Caraïbes orientales
Secrétariat du Commonwealth
Union africaine
Union européenne

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Europe
Programme des Nations Unies pour le développement

* La présente liste ne contient que les noms des participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.II/INF.11.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale du commerce
Union internationale des télécommunications

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Institut international du développement durable
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Third World Network
